

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 3 mars 2026 à Le Biot*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard, VERNET Josette et BÉARD Patrick
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

**Procurations :**

MUFFAT Jean-François (Essert-Romand) à VINET Philippe (Les Gets)  
LEFANT Myriam (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine)  
MUFFAT Michel (Montriond) à DENNÉ Jean-Claude (Montriond)

**Délégués excusés :**

MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand), LEFANT Myriam (Morzine) et MUFFAT Michel (Montriond)

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (DGS) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 25 février 2026

## 1- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 20 janvier 2026

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 20 janvier 2026.

## 2- Présentation de l'état 2025 des indemnités des élus communautaires

La loi dite « Engagement et proximité » impose que les conseillers municipaux et communautaires connaissent le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions. Cette mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année devant l'organe délibérant, d'un état des indemnités brutes perçus par chaque élu l'année précédente, avant que soit examiné le budget primitif. Pour un conseiller communautaire, cet état vise uniquement les indemnités relatives aux mandats et fonctions que les élus communautaires occupent en qualité de conseiller communautaire, les indemnités qu'il perçoit au titre de son mandat de conseiller municipal, départemental ou régional, n'ont pas à y figurer.

Nom de l'élu	Fonction	Pourcentage de PIB terminal	Montant de l'indemnité brute mensuelle	Montant de l'indemnité brute totale - 2025
Yannick TRABICHET	Présidente de la CCHC	33,30%	1 368,80 €	16 425,60 €
Philippe VINET	1 <sup>er</sup> Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Christophe MUTILLOD	2 <sup>ème</sup> Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
	Vice-président au SIAC	11,52%	473,53 €	5 682,36 €
Jean-Claude MORAND	3 <sup>ème</sup> Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
	Vice-président au STOC	11,81%	482,55 €	5 790,60 €
Jean-Louis VUAGNOUX	4 <sup>ème</sup> Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Gérald LOMBARD	5 <sup>ème</sup> Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Sophie MUFFAT	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Marlyse GRENAT	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Henri-Victor TOURNIER	8 <sup>ème</sup> Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
Jean-Claude DENNÉ	9 <sup>ème</sup> Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 555,48 €
William CHALENCON	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	2 417,04 €
Jean-François MENOUD	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	2 417,04 €
Jean-François MUFFAT	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	2 417,04 €
Jean-François BERGER	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	2 417,04 €

## 3- Finances

### **3.1 Vote des budgets primitifs 2026**

Madame la Présidente souhaite dire quelques mots avant de passer au vote des budgets.

*« Ce soir, vous est présenté le dernier budget de notre mandat. Certains peuvent se demander pourquoi voter ce budget primitif alors qu'un nouvel exécutif sera bientôt élu. Mais la vie de notre communauté de communes ne s'arrête pas avec les scrutins. Pour que tout continue de fonctionner sans accroc, il est essentiel d'adopter dès à présent un budget prévisionnel qui assure la poursuite des investissements engagés, la continuité des services aux habitants, et l'application des nouvelles mesures prévues dans la Loi de Finances 2026, dont nous savons déjà qu'elles pèseront lourdement sur nos finances, notamment à travers le DILICO, le FPIC et probablement la baisse de la DGF.*

*Ce budget 2026 ne ferme aucune porte au futur exécutif. Dès que le compte administratif 2025 sera voté, l'équipe en place pourra utiliser l'excédent et le réaffecter selon ses choix, avec toutefois une attention particulière à porter sur la compétence voirie, qui pèse pour près de 1,2 million d'euros. C'est tout simplement ce souci de continuité et de responsabilité qui me conduit ce soir à vous soumettre ce budget pour 2026.*

*Au-delà des chiffres, permettez-moi de profiter de ce moment pour saluer le travail des agents et remercier chaque élu communautaire pour son engagement tout au long de ces six années. Ce mandat n'a pas été simple. Entre le choc du COVID au début, puis les défis et imprévus qui ont suivi, nous avons dû trouver ensemble des solutions pour les communes de notre territoire. Depuis deux ans, avec humilité et détermination, j'ai tenté de porter le projet collectif que nous avons écrit ensemble dans notre PADD.*

*La gouvernance d'une communauté de communes s'accompagne de défis spécifiques, distincts de ceux rencontrés dans la gestion municipale. Contrairement à la fonction de maire, où la constitution d'une équipe est possible, la présidence d'un EPCI exige de travailler avec un collectif aux sensibilités diverses. Ce rôle s'apparente avant tout à celui de coordonnateur, chargé de proposer une orientation générale tout en favorisant la cohésion et le dialogue entre l'ensemble des membres.*

*À l'échelle intercommunale, la réussite des projets dépend de leur élaboration collective et du partage d'objectifs communs. L'intérêt général demeure le fil conducteur, dans un esprit d'écoute et de respect des différentes communes constituant l'EPCI.*

*L'intercommunalité doit être au service de tous, afin d'envisager un développement vraiment ambitieux et solidaire. Notre force, ce sont nos quinze communes, leurs quinze complémentarités, et un potentiel de développement que nous n'avons sans doute pas encore mesuré à sa juste valeur.*

*Notre principale faiblesse, face à l'État et à nos voisins chablaisiens, demeure le faible nombre de notre population permanente. Ce statut de territoire touristique est souvent mal compris, envié, voire sanctionné par l'État. Nos voisins, quant à eux, nous ignorent parfois, sauf lorsqu'il s'agit d'imaginer notre avenir dans le cadre d'une grande intercommunalité, ou de nous voir assumer des compétences telles que la mobilité à une échelle qui ne nous serait pas favorable.*

*Au cours de ces six années, j'ai traversé des périodes difficiles, notamment lors de l'élaboration du PLUi ou encore, en 2024, à l'occasion du renouvellement de l'exécutif communautaire. Nous n'avons pas toujours réussi tout ce que nous avons entrepris, mais je souhaite réaffirmer ce qui m'a profondément animé : l'attachement à ce magnifique territoire, la volonté de relever ensemble les nombreux défis qui se sont présentés, dans un esprit de transparence et de loyauté.*

*Ce qui m'a guidé, c'est aussi le désir de voir notre intercommunalité s'affirmer et être reconnue auprès de nos partenaires institutionnels : qu'elle soit identifiée comme un territoire dynamique, innovant et résolument tourné vers l'avenir.*

*Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et votre participation aux différentes instances (conseil communautaire, bureau, commissions...). J'adresse une pensée particulière à celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter : merci pour votre dévouement au service de l'intérêt général. Je sais combien cette mission peut être exigeante, prenante, parfois frustrante, mais elle est, avant tout, passionnante.*

*Enfin, j'adresse tous mes vœux de réussite à celles et ceux qui briguent un nouveau mandat, dans un esprit toujours positif et constructif au service de HAUT-CHABLAIS INTERCO. »*

### **3.1.1 Budget annexe DDVA : vote du budget primitif 2026**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour un montant total de 160 500 € HT :**

	Budget 2024	BP 2025	BP 2026
Fonct. Dép.	174 600 €	163 900 €	160 500 €
Fonct. Rec.	174 600 €	163 900 €	160 500 €

### **3.1.2 Budget annexe SPANC : vote du budget primitif 2026**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un montant total de 60 300 € HT :**

	Budget 2024	BP 2025	BP 2026
Fonct. Dép.	32 700 €	17 000 €	60 300 €
Fonct. Rec.	32 700 €	17 000 €	30 300 €
Invest. Dép.	8 400,25 €	8 400,25 €	0 €
Invest. Rec.	8 400,25 €	8 400,25 €	0 €

### **3.1.3 Budget annexe ZAE des Lanches : vote du budget primitif 2026**

Charles-Henri MONTET rappelle que les montants inscrits dans ce budget, comme dans ceux des 2 autres ZAE, sont à relativiser car ils intègrent des opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe de la ZAE des Lanches pour un montant total de 670 556,28 € HT :**

	Budget 2024	BP 2025	BP 2026
Fonct. Dép.	490 566,28 €	490 566,28 €	335 278,14 €
Fonct. Rec.	490 566,28 €	490 566,28 €	335 278,14 €
Invest. Dép.	550 556,28 €	570 655,98 €	335 278,14 €
Invest. Rec.	550 556,28 €	570 655,98 €	335 278,14 €

### 3.1.4 Budget annexe ZAE de Moulin Desaillys : vote du budget primitif 2026

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe de la ZAE de Moulin Desaillys pour un montant total de 2 970 938,88 € HT :

	Budget 2024	BP 2025	BP 2026
Fonct. Dép.	2 070 938,88 €	2 070 938,88 €	1 485 469,44 €
Fonct. Rec.	2 070 938,88 €	2 070 938,88 €	1 485 469,44 €
Invest. Dép.	1 985 938,88 €	2 813 159,07 €	1 485 469,44 €
Invest. Rec.	1 985 938,88 €	2 813 159,07 €	1 485 469,44 €

### 3.1.5 Budget annexe ZAE du Vernay-Bron : vote du budget primitif 2026

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron pour un montant total de 3 259 449,32 € HT :

	Budget 2024	BP 2025	BP 2026
Fonct. Dép.	2 945 427,22 €	2 945 427,22 €	1 673 224,66 €
Fonct. Rec.	2 945 427,22 €	2 945 427,22 €	1 673 224,66 €
Invest. Dép.	1 746 533,77 €	2 813 159,07 €	1 586 224,66 €
Invest. Rec.	1 746 533,77 €	2 813 159,07 €	1 586 224,66 €

Charles-Henri MONTET souligne que, l'opération d'aménagement de la zone étant désormais terminée, ce budget devrait pouvoir être supprimé fin 2026.

### 3.1.6 Budget principal : vote du budget primitif 2026

Stéphane PUGIN-BRON annonce qu'une modification a été apportée au projet de BP 2026 qui a été envoyé afin de prévoir des crédits d'investissement supplémentaires au service Saisonniers, crédits nécessaires au mandatement de certains décomptes définitifs du marché de travaux de la résidence La Jovanétienne :

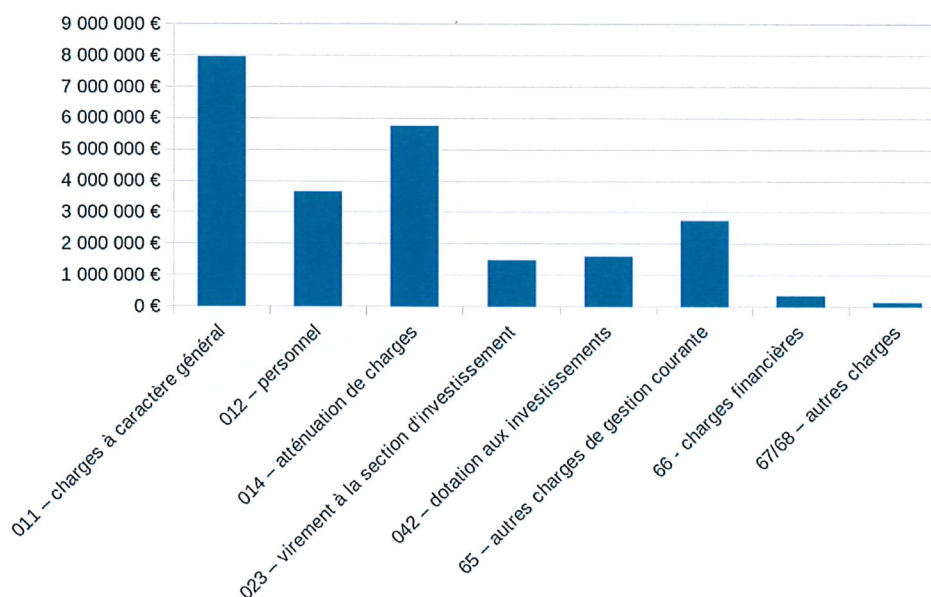
- dépenses de fonctionnement
  - 6815 (provision litige STECH) - 90 000 €
  - 023 (transfert investissement) + 90 000 €
- dépense d'investissement
  - 2313-62 (travaux La Jovanétienne) + 90 000 €
- recette d'investissement
  - 021 (prélèvement fonctionnement) + 90 000 €

Le montant total du projet de BP 2026 s'élève à 33 605 200 € :

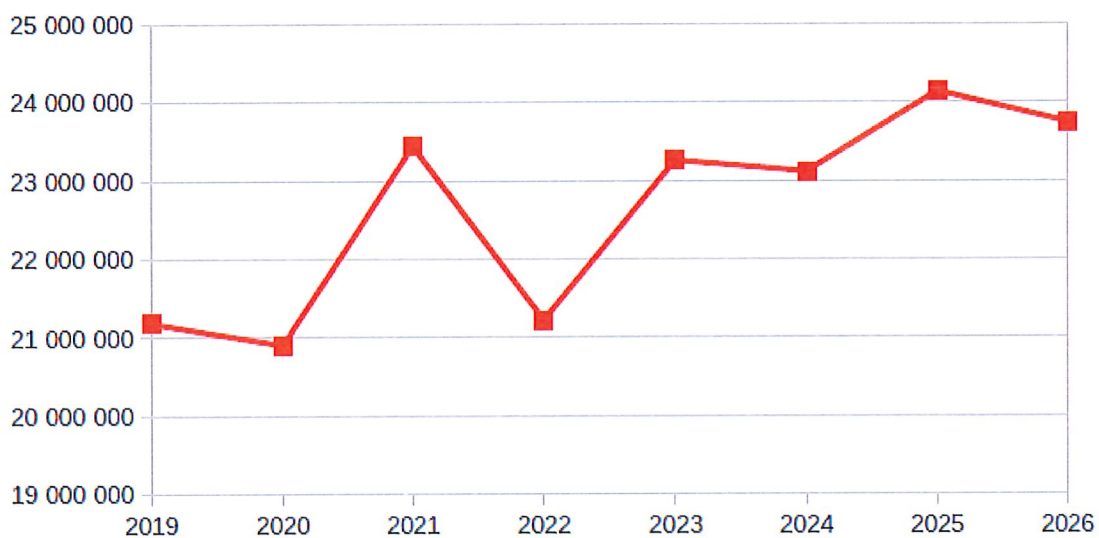
- 23 739 800 € pour la section de fonctionnement,
- 9 865 400 € pour la section d'investissement.

#### Dépenses de fonctionnement – Vue synthétique

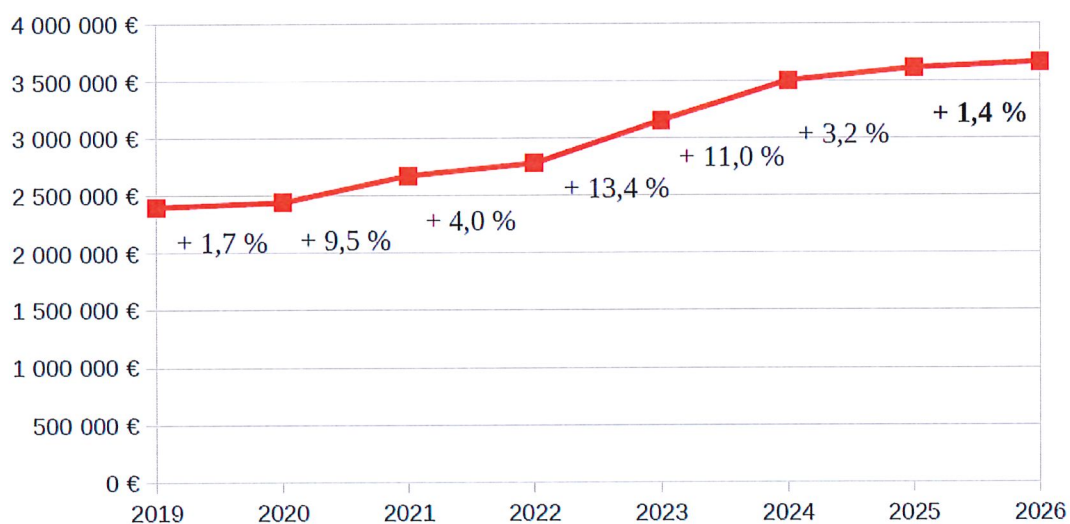
Chapitre	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Évolution BP2026/BP2025
011 – charges à caractère général	7 999 900 €	8 608 300 €	7 967 900 €	-8,0 %
012 – personnel	3 505 300 €	3 615 500 €	3 666 900 €	1,5 %
014 – atténuation de charges	5 092 000 €	5 750 900 €	5 767 600 €	0,3 %
023 – virement à la section d'investissement	1 241 640 €	714 700 €	1 584 000 €	70,0 %
042 – dotation aux amortissements	1 579 100 €	1 600 000 €	1 600 000 €	0,0 %
65 – autres charges de gestion courante	3 290 960 €	3 480 500 €	2 745 200 €	-22,3 %
66 – charges financières	383 900 €	352 500 €	354 500 €	0,5 %
67/68 – autres charges	19 700 €	11 700 €	53 700 €	213,2 %
<b>Total</b>	<b>23 112 500 €</b>	<b>24 134 100 €</b>	<b>23 739 800 €</b>	<b>-1,7 %</b>



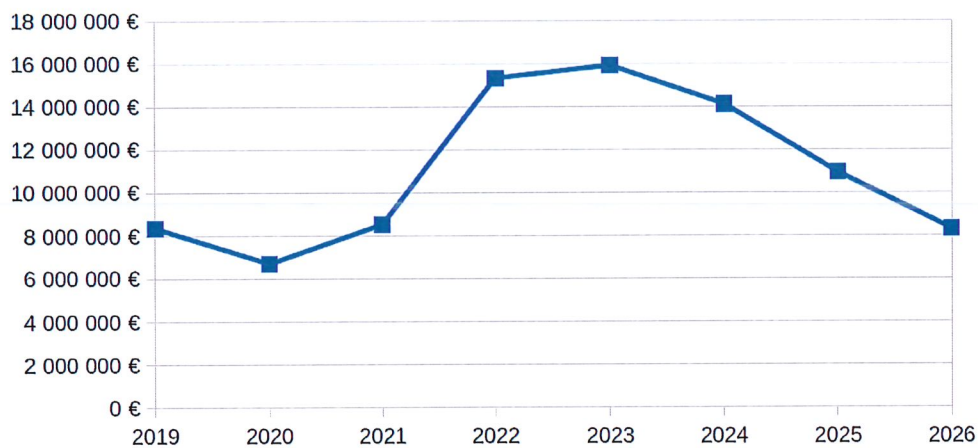
## BP 2026 - Évolution des dépenses de fonctionnement



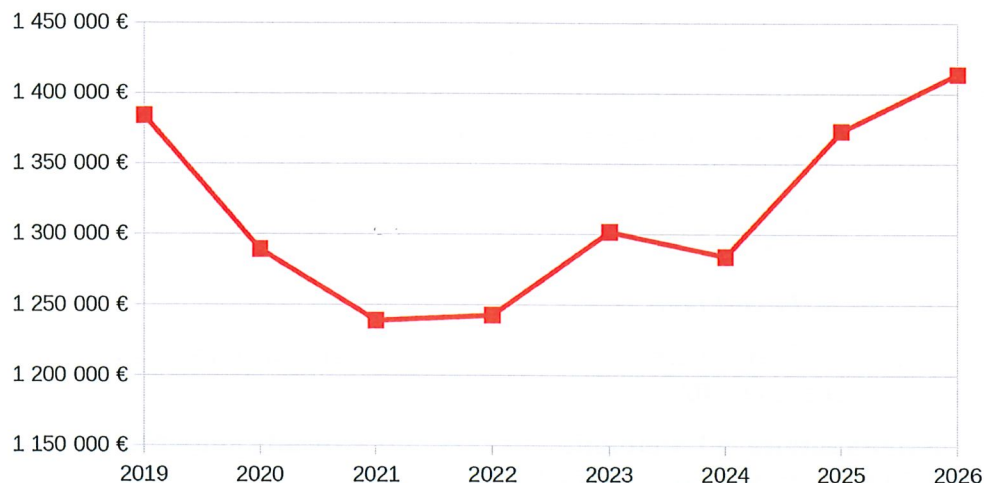
## Évolution des dépenses de personnel



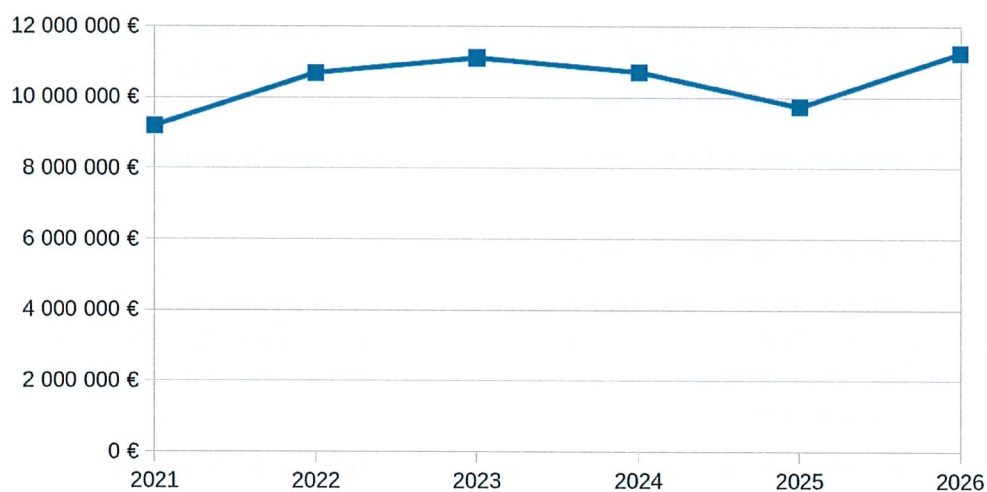
## Évolution dépenses d'investissement (comptes 020, 021 et 023)



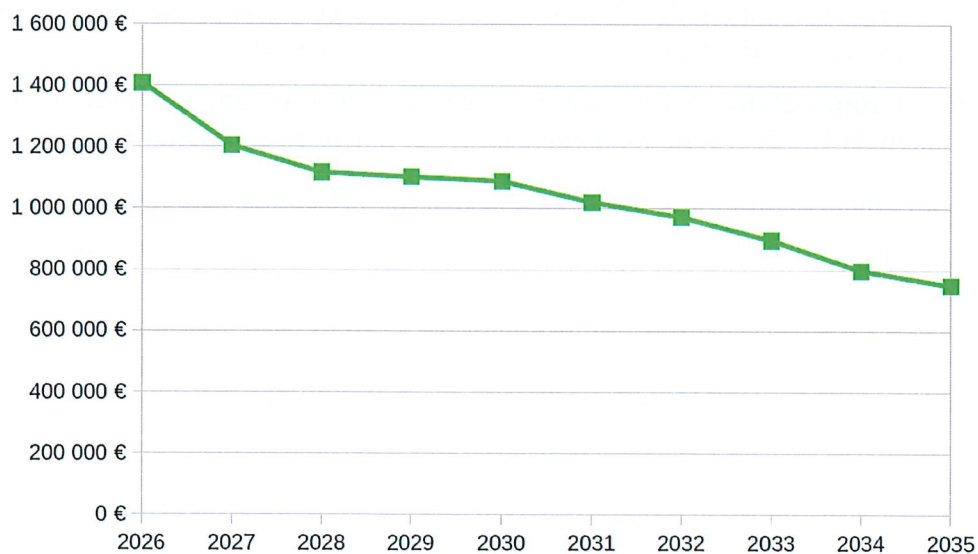
### Évolution des annuités de la dette



### Capital restant du au 1er janvier



### Evolution de la dette – Annuités au 01/01/2026



Madame la Présidente souligne que la capacité de désendettement de la CCHC est de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget principal pour un montant total de 33 605 200 €.**

### **3.2 Vote des taux des 4 taxes pour 2026**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir en 2026 les taux de 2025 :**

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,27 %
- cotisation foncière des entreprises : 26,79 %

### **3.3 Vote des taux de la TEOM pour 2026**

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que le lissage des taux de la TEOM, initié en 2016, s'achève en 2026.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les taux suivants pour 2026 :**

- taux de TEOM hors Avoriaz 6,30 %
- taux de TEOM Avoriaz 7,00 %

### **3.4 Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2026**

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que le montant du produit de cette taxe fixé pour 2025 était de 500 000 euros et propose de reconduire ce montant à 500 000 euros en 2026 compte tenu des dépenses à prévoir sur l'exercice.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 500 000 euros le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026.**

### **3.5 Subvention à la Croix-Rouge Française**

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire d'une demande de subvention faite par l'unité locale du Chablais de la Croix-Rouge Française pour le renouvellement d'un de leurs véhicules d'intervention, plus précisément une ambulance neuve, conforme aux normes applicables à l'horizon 2028 et d'un coût de 90 000 €.

Cet investissement dépasse les capacités financières d'une unité locale reposant sur l'engagement bénévole et de ressources propres limitées. À ce jour, les équipes utilisent encore leurs véhicules personnels ainsi qu'une ambulance en fin de vie et qui doit réglementairement être mise au rebut en 2027. Dans ce contexte, l'unité locale a fait le choix d'un appel collectif à l'ensemble des collectivités du Chablais, sur la base d'un montant calculé notamment en fonction du nombre d'habitants (2 000 € pour la CCHC), avec pour objectif de réunir un montant global de 42 000 €, des financements complémentaires étant recherchés auprès d'autres partenaires privés et s'ajoutant aux fonds propres de l'unité locale.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 000 € à l'unité locale du Chablais de la Croix Rouge Française pour lui permettre d'acheter une nouvelle ambulance.**

### **3.6 Remise en état du sentier des Bords de Dranse aux Dérèches – Demande de subvention au CD74**

Suite aux dernières crues à répétition, notamment celles de 2023, le sentier des Bords de Dranse a été fortement impacté. Des tronçons entiers ont été emportés par la rivière, notamment sur le secteur des Dérèches. Depuis, des travaux importants de restauration du lit de la rivière ont été entrepris par le SIAC, ce qui devrait sécuriser la tenue des berges de la rivière sur le long terme. Afin que les circulations puissent de nouveau se faire, des passages provisoires ont vu le jour au lendemain des crues. Aujourd'hui, le service Sentiers souhaite pérenniser ces passages en les réaménageant par un cheminement empierré de 3m de large. Le coût global de l'opération s'élève à 19 628 € HT et une aide du Département de la Haute-Savoie pourrait être demandée à hauteur de 50 %.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite le Département de la Haute-Savoie pour une aide de 9 814 €.**

### ***3.7 Remise en état des équipements des sites de Chavan et de la Croix des Chartreux – Demande de subvention au CD74***

Compte tenu du mauvais état des installations existantes sur ces 2 sites (câble, ancrages, chaîne, rocher...), des travaux sont prévus, et plus précisément :

- la mise en place d'ancrages, de broches avec évacuation des pieux acier et du câble,
- l'aménagement de 5 secteurs pour un total de 55m de chaîne et 30 ancrages avec maillons.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 465 € TTC et une aide du Département de la Haute-Savoie pourrait être demandée à hauteur de 50 %.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite le Département de la Haute-Savoie pour une aide de 1 232,50 €.**

### ***3.8 CDAS 2026 – Modernisation de l'ascenseur des Haut-Forts à Avoriaz***

Une modernisation de cet équipement est nécessaire pour garantir la sécurité, le confort, l'efficacité énergétique et augmenter sa durée de vie. Les travaux nécessitent la mise à jour et le remplacement de pièces obsolètes réduisant la probabilité d'une immobilisation.

Le coût global de l'opération s'élève à 95 510 € HT et une aide du Département de la Haute-Savoie pourrait être demandée à hauteur de 80 % au titre du CDAS 2026 (canton d'Evian).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite le Département de la Haute-Savoie pour une aide de 76 408 €.**

### ***3.9 CDAS 2026 – Études pour l'itinéraire cyclo-piéton du Brevon***

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire le projet de réalisation d'un itinéraire cyclo-piéton sur le Brevon. Le coût des études liées à ce projet est estimée à 135 000 € HT et une aide du Département de la Haute-Savoie pourrait être demandée à hauteur de 80 % au titre du CDAS 2026 (canton de Thonon).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite le Département de la Haute-Savoie pour une aide de 108 000 €.**

### ***3.10 Nouveaux tarifs pour la location des logements de la résidence La Jovanétienne***

Afin de pouvoir répondre ponctuellement aux besoins de logements des agents de la CCHC, il est proposé de fixer un tarif unique de 350 € par mois charges comprises pour les salariés non permanents de la collectivité affectés à un remplacement ou à un renfort ponctuel. Il est également proposé de prévoir la possibilité de mettre un logement gracieusement à disposition des stagiaires d'enseignement accueillis par la CCHC.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.**

### ***3.11 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte***

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs joints en annexe.**

### ***3.12 Nouveaux tarifs pour les Musées de Bellevaux***

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs joints en annexe.**

### ***3.13 Réalisation d'un PAV à proximité de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec l'OPH74***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération prise le 8 juillet 2025 par laquelle il avait approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage, par l'OPH74 à la CCHC, en vue de la réalisation d'un point d'apport volontaire à proximité de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps.

La convention passée avec l'OPH74 prévoit que les travaux d'installation des conteneurs semi-enterrés seront financés à 50 % par la CCHC et à 50 % par l'OPH74 mais que la création du mur de soutènement nécessaire à l'aménagement du PAV sera entièrement à charge de l'OPH74.

Suite à de nouvelles discussions avec l'OPH74 et l'EHPAD, il a été convenu que le mur de soutènement sera finalement financé à 100 % par la CCHC (sur les droits ouverts Voirie de la commune de Saint Jean d'Aulps conformément à sa demande faite par courrier du 13/02/2026) et il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de passer un avenant à la convention.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la création du mur de soutènement sera finalement financé intégralement par la CCHC et non par l'OPH74, et autorise Madame la Présidente à signer un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.**

#### **4- Statuts : modification n° 3 de l'intérêt communautaire**

Le 16 décembre 2025, le conseil communautaire a validé la modification n° 18 des statuts de la communauté de communes. Cette modification portait essentiellement sur le changement de nom et sur la compétence mobilité avec la prise de compétence des « itinéraires intercommunaux cyclo/piéton ». La compétence n° 8 « Création, aménagement et entretien de la voirie, des sentiers pédestres et des itinéraires intercommunaux cyclo/piéton » étant une compétence complémentaire à intérêt communautaire, il convient désormais de préciser cette compétence par une modification de l'intérêt communautaire.

##### **8.c- Itinéraires intercommunaux cyclo/piéton**

La communauté de communes a la charge de l'aménagement et de l'entretien des itinéraires intercommunaux vélo/piéton présentant un aspect intercommunal avec une liaison entre plusieurs communes. Sont d'intérêt communautaire :

- l'itinéraire Morzine – Les Gets
- l'itinéraire de la Vallée d'Aulps
- l'itinéraire de la Vallée du Brevon

La partie sentiers de cette compétence n° 8 sera également précisée avec une carte des sentiers à charge de la communauté de communes et une liste des sentiers ludiques concernés.

##### **8.b- Sentiers**

La communauté de communes a la charge de :

- **l'aménagement et l'entretien des sentiers pédestres** inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ainsi que les sentiers hors PDIPR mais reconnus d'intérêt communautaire. Les tracés concernés sont ceux mentionnés sur la carte en annexe 1.

Il est précisé que l'entretien des chemins d'exploitation accessibles en véhicules 4x4 restent à la charge des communes. Sur ces tronçons, seul l'entretien du balisage et les interventions nécessaires au passage d'un promeneur à pied sont réalisés par Haut-Chablais Interco.

Jean-François BERGER fait part de son désaccord sur la carte présentée car il constate que 20kms ont été enlevés sur le secteur des Hauts-Forts.

Stéphane PUGIN-BRON propose de ne pas annexer la carte à ce stade et de laisser aux prochains élus le soin de vérifier et de corriger la carte.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n° 3 de l'intérêt communautaire.**

#### **5- Marchés publics**

##### *5.1 MAPA attribués par la Présidente au vu de sa délégation*

- ✓ Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la crèche des Gets
  - attributaire : groupement Cloutier / Gustave / Conseil Ingénierie Montriond / Aria
  - montant : 79 060 € HT
- ✓ Collecte des ordures ménagères dans la vallée du Brevon
  - attributaire : CSP
  - montant : 72 € HT la tonne

##### *5.2 Travaux d'entretien de la voirie*

Suite à la dénonciation du marché d'entretien de voirie intervenue à l'automne 2025 pour cause de dépassement du montant annuel maximal, un nouveau marché a été lancé en groupement de commande avec Morzine avec un montant maximal annuel de 4 000 000 € HT pour la part CCHC. La CAO a examiné les 2

offres reçues lors de sa séance du 20 février 2026 et a retenu l'offre la mieux disante déposée par la société COLAS.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces constitutives de ce marché.**

Sophie COTTET s'interroge sur l'intérêt de lancer un marché à bons de commande. Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce marché permet d'être plus réactif et évite de lancer une consultation pour chaque chantier de voirie.

### *5.3 Résidence La Jovanétienne : avenants au marché de travaux*

Afin de régulariser la situation et solder les derniers décomptes du chantiers La Jovanétienne, il convient de valider plusieurs avenants :

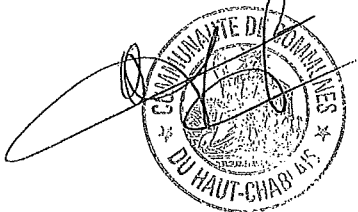
- ✓ avenant aux lots n° 1 à 15 afin de prolonger l'exécution du marché jusqu'à la date de réception du chantier jusqu'au 28 novembre 2024,
- ✓ avenant en moins-value pour le lot n° 5 (Charpente – Couverture – Zinguerie) : - 1 260 € HT
- ✓ avenant en moins-value pour le lot n°13 Carrelage) : - 1 656 € HT.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces avenants.**

## **6- Questions diverses**

*Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 9 avril 2026 au Domaine du Baron à Montriond.*

La Présidente  
Yannick TRABICHET



Au Biot, le 10 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

